

DEC201326DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Pascal BASEILHAC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7013 Institut Denis Poisson (IDP)****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2016 portant création de l'unité UMR7013, intitulée Institut Denis Poisson (IDP), dont le directeur est M. Romain ABRAHAM ;

**Vu** la décision DEC201067INSMI du 23 juillet 2020 portant nomination de M. Luc MOLINET aux fonctions de directeur de l'UMR7013 l'Institut Denis Poisson (IDP).

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal BASEILHAC, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BASEILHAC, délégation est donnée à M. Luc HILLAIRET, sous-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BASEILHAC et de M. Luc HILLAIRET, délégation est donnée à M. Julien BARRE, sous-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BASEILHAC, de M. Luc HILLAIRET et de M. Julien BARRE, délégation est donnée à M. Cédric LECOUEY, sous-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BASEILHAC, de M. Luc HILLAIRET, de M. Julien BARRE et M. Cédric LECOUEY, délégation est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BASEILHAC, de M. Luc HILLAIRET, de M. Julien BARRE, de M. Cédric LECOUEY, et de Mme Marie-France GRESPIER, délégation est donnée à Mme Anne LIGER, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 7**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 8**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 23 juillet 2020

Le directeur d'unité  
Luc MOLINET

